



DEPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

165, rue de la Mairie
74550 PERRIGNIER

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

1° Rapport sur le prix et la qualité de l'eau en 2021:

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du service de l'eau établi par Thonon Agglomération pour 2021.

En 2021, le réseau de distribution d'eau potable comptait 853 kms de canalisations desservant 32906 abonnés (soit 92858 habitants) pour une consommation totale de 5,6 millions de m³.

Les prélèvements effectués ont révélé 100% de conformité physicochimique et 98.7% de conformité bactériologique.

Le conseil approuve ce rapport.

2° Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement en 2021:

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement établi par Thonon Agglomération pour 2021.

Sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, le service assainissement collectif desservait au 31/12/2021, 88461 habitants soit 32625 abonnés ; de son côté, le réseau d'assainissement non collectif desservait 4398 habitants.

Le réseau de collecte était constitué à la même date de 63 km de réseau unitaire hors branchements et de 657 km de réseau séparatif hors branchements.

Le prix du service en 2021 était de 1.82 € TTC/m³ en réseau séparatif.

Le conseil approuve ce rapport.

3° Rapport sur le prix et la qualité du service des déchets en 2021:

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets établi par Thonon Agglomération pour 2021.

Pour les 25 communes, les ratios observés en 2021 sont les suivants :

-ordures ménagères résiduelles collectées : 233.71 kg/habitant

-ordures ménagères recyclables : 95.09 kg/habitant

-aux diverses déchetteries, le tonnage pour le bois est de 3477.42 tonnes, pour les déchets verts 7594.03 tonnes et pour les encombrants 4362.07 tonnes. L'ensemble des déchets collectés représente un ratio de 338 kg/habitant.

Le conseil approuve ce rapport.

4° Partage de la Taxe d'Aménagement:

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes qui perçoivent la taxe d'aménagement ont l'obligation de prévoir les conditions de reversement de tout ou partie de cette taxe à leur intercommunalité. Sur délibérations concordantes, du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération et du conseil municipal de Perrignier, commune membre, les modalités de partage sont :

- 50% de la taxe d'aménagement perçue au sein des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire

- 5% de la taxe d'aménagement pour l'ensemble des autres secteurs (création et entretien des équipements publics, évolution des réseaux).

Le conseil municipal approuve ces modalités de partage.

5° Annulations de titres :

Monsieur le Maire expose au conseil qu'à la demande de la Trésorerie de Thonon les Bains, il convient de procéder à l'annulation de deux titres respectifs de 3500€ (dépôt de garantie de SAS PALA) et de 9€ (facture cantine 2020).

Le conseil accepte à l'unanimité l'annulation de ces deux titres.

6° Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG74 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil décide l'adhésion de la commune au nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, contrat qui garantit les frais laissés à la charge de la collectivité en vertu des textes régissant le statut des agents publics en cas de décès, invalidité, d'incapacité temporaire et d'accidents ou maladie imputables ou non au service.

7° Indemnités de gardiennage des églises communales :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil accepte de verser à Monsieur le curé de la paroisse l'indemnité maximale autorisée pour le gardiennage des églises communales en 2022.

8° Vote de subventions :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal accorde une subvention à l'association du « Sou des écoles » de Perrignier dans le but de financer les activités scolaires et à l'association de « l'Union Nationale des Parachutistes 74 » afin de maintenir les souvenirs des glorieux services rendus à la patrie par les unités parachutistes.

9° Questions diverses :

- Repas des Aînés le 4 décembre 2022 à la salle des fêtes de Perrignier.

- Marché de Noël et vente de sapins le samedi 10 décembre 2022 organisé par l'association du « Sou des écoles » de Perrignier.